

Sous-marins – La Cloche

Eric Genevelle – Mai 2021

Tout navire de plus de 20 m se doit de posséder une cloche à bord, ne serait-ce que pour prévenir de sa présence lors d'un fort brouillard en l'absence d'autres moyens de communication ou autrefois pour signifier les quarts. Cette exception ne faillit pas à la règle, même à bord des sous-marins (il peut y avoir une deuxième cloche à bord, mais c'est à l'appréciation de chacun).

Généralement placée en tranche D (compartiment torpilles), on s'abstient de la faire sonner pour des raisons de discrétion évidentes, sauf parfois lors d'exercices de tirs. L'astiquage de la cloche est généralement dévolu au commis du bord et on retiendra que c'est le seul équipement à bord qui est doté d'une corde (en plus de celle utilisée par les pendus).



Cloche du Suffren



Une fois le baptême prononcé, on gravait le nom de l'enfant avec la date de l'évènement à l'intérieur. Au Canada, il existe même des bases de données sur internet pour que les anciens baptisés puissent retrouver leur cloche.



Il faut dire que ces objets uniques font l'objet de convoitises ou de disparitions étranges lors du désarmement des bâtiments. La cloche du *Casabianca* a été ainsi vendue aux enchères en 2017 pour un montant de 23.000 € (puis préemptée par le musée de Corte - Haute-Corse).



Cloche du Typhoon
TK-202

Mais c'est son côté traditionnel qui nous intéresse le plus ici. Si elle était attachée sur un support fixé sur le massif lors des cérémonies d'apparat, ou lors des enterrements de marins elle pouvait également (dans les pays anglo-saxons (Royaume Uni, USA, Canada) servir de réceptacle d'eau bénite pour baptiser les enfants de l'équipage. Soit on emmenait le chérubin à bord, soit on empruntait la cloche. La difficulté était de faire tenir la cloche à l'envers et de la rendre étanche.